



CTR du 31 janvier 2022

Compte-Rendu

Ce CTR se composait des points suivants :

1-Crise sanitaire à l'Insee

2-Révision de la circulaire relative aux conditions d'emploi des enquêteurs et enquêtrices

Les participants à cette instance étaient pour notre organisation syndicale **FO-Insee**, Marie-Josée DEFRANCE en qualité de titulaire, Jean-François DEBACKER en qualité de suppléant. Ils étaient accompagnés de 2 experts : sur le dossier enquêteurs, Christian BORRELLY, enquêteur en Ile-de-France, Hélène SÉGAULT, sur le reste de l'ordre du jour .

Avant le début des débats, comme à l'accoutumé, il y avait présentation des liminaires respectives de chaque syndicat. Vous trouverez la nôtre sur notre site : <https://www.fo-insee.fr/>

En réponse générale à toutes les liminaires, le directeur général répond que le niveau de grille proposé par l'administration correspond aux demandes des organisations syndicales. La proposition pour le bas de grille est bien au-dessus du SMIC, avec un début à l'indice 347 soit 4 points au-dessus du Smic qui est à 343. Certes, cela n'englobe pas toutes les attentes mais l'avancée n'est pas négligeable. La revalorisation du barème kilométrique demandée par quasiment toutes les organisations syndicales, dont **FO-Insee**, est en cours d'analyse à la fonction publique. Le premier ministre a annoncé sa revalorisation de 10 % du barème actuel. La secrétaire générale nous répond qu'ils sont dans l'attente du calendrier de cette revalorisation. Le directeur général a entendu la demande de maintenir cette enveloppe budgétaire dans le prochain contrat budgétaire, voire de l'augmenter, mais cela dépendra de l'arbitrage de Bercy en la matière.

Les diverses revalorisations des bas de grille, liées aux successives augmentations du Smic, conduisent inévitablement à un tassement des grilles, car l'administration de la fonction publique ne marque son intérêt que pour le bas des grilles.

FO-Insee s'est aperçu qu'une distorsion des grilles est apparue concernant les grilles de C et de B. En effet, en 2011, l'écart en bas de grille entre un adjoint administratif et un contrôleur était de 15 points et aujourd'hui, en 2022, cet écart est nul puisque les deux grilles commencent à l'indice 343.

La secrétaire générale nous a répondu que cette année aucun quota ne devait être appliqué pour ce qui est de l'évaluation professionnelle des agents. Une note jointe au lancement de la campagne le précisait.

1. Crise sanitaire à l'Insee

Le retour à la circulaire pérenne répond certes au retour à la normale pressenti par le gouvernement mais dans la réalité du quotidien de chacun et chacune, cela ne convient pas.

FO-Insee a demandé à l'administration une souplesse d'appréciation. En effet pour certain le retour à cette circulaire peut valoir 0 jour de télétravail et dans le contexte sanitaire actuel non encore revenu à la norme, cela peut apparaître brutal. Rien n'a été avancé sur les vulnérables. Suite à la réponse de la secrétaire générale au mail intersyndical CGT, FO et SUD demandant de la souplesse pour le retour sur site, **FO-Insee** en déduit que, si de la prise d'initiative n'est pas faite au niveau local, chacun doit clairement s'en référer à la circulaire pérenne du télétravail.

2. Révision de la circulaire relative aux conditions d'emploi des enquêteurs et enquêtrices

Cette révision ne concernait que la partie rémunérations des grilles indiciaires des enquêteurs et enquêtrices. **FO-Insee** vous informe que cette circulaire sera revue sur d'autres sujets dans le courant de l'année 2022.

Concernant cette revalorisation des grilles, les revendications de **FO-Insee** ont été en partie suivies d'effet avec notamment le rehaussement des bas indices et le rajout d'un échelon en haut de la grille des enquêteurs experts. Vous trouverez ci-dessous les nouvelles grilles à compter du 1^{er} janvier 2022.

ENQUÊTRICES ET ENQUÊTEURS				Indice Nouveau majoré Au 01/01/2022
CATEGORIE 1				
Échelon	Durée	Cumul	Indice brut	
9e		<i>23 ans</i>	656	547
8e	4 ans	<i>19 ans</i>	613	515
7e	4 ans	<i>15 ans</i>	573	484
6e	3 ans	<i>12 ans</i>	540	459
5e	3 ans	<i>9 ans</i>	503	434
4e	3 ans	<i>6 ans</i>	474	413
3e	3 ans	<i>3 ans</i>	450	395
2e	1 an	<i>1 an</i>	424	377
1er	1 an	-	394	359

CATEGORIE 2				Indice Nouveau majoré Au 01/01/2022
Échelon	Durée	Cumul	Indice brut	
14e	-	<i>34 ans</i>	562	476
13e	4 ans	<i>30 ans</i>	525	450
12e	3 ans	<i>27 ans</i>	505	435
11e	3 ans	<i>24 ans</i>	485	420
10e	3 ans	<i>21 ans</i>	465	407
9e	3 ans	<i>18 ans</i>	441	388
8e	3 ans	<i>15 ans</i>	422	375
7e	3 ans	<i>12 ans</i>	404	365
6e	3 ans	<i>9 ans</i>	389	356
5e	3 ans	<i>6 ans</i>	382	352
4e	2 ans	<i>4 ans</i>	380	350
3e	2 ans	<i>2 ans</i>	379	349
2e	1 an	<i>1 an</i>	378	348
1er	1 an	-	377	347

Même si la majorité des organisations syndicales dont **FO-Insee** fait partie a conscience qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les rémunérations des 800 enquêteurs de l'Insee correspondent aux compétences demandées lors de leur recrutement, tous les syndicats ont voté pour cette revalorisation des salaires. La Direction s'est engagée à redemander dans le cadre du prochain contrat budgétaire une somme au moins équivalente à celle sur laquelle nous avons pu travailler cette année à savoir 300 000€ .**FO-Insee** a demandé que cette somme soit revalorisée.

Sur les conditions de travail des enquêteurs et enquêtrices de l'Insee, se tiennent encore aujourd'hui un minimum de deux CHSCT et environ 4 groupes de travail par an mais demain, en 2023, ces instances disparaissent. Les discussions sur la fusion des instances sont actuellement en cours au niveau ministériel. **FO-Insee** attire l'attention de la Direction sur l'importance de ces échanges et l'importance des travaux effectués dans ces domaines depuis 2011.

Les enquêteurs n'ont actuellement aucun dédommagement de leur travail à domicile car leur statut ne les autorise pas à percevoir la modique somme de 2€50 par jour donnée aux télétravailleurs dans la limite d'un plafond de 220€. **FO-Insee** a demandé à l'administration de réfléchir à la question car il s'agit pour nous d'une différence d'appréciation entre les agents, ce qui en ces temps de crise, est pour nous inéquitable.

Reste un dernier sujet sur lequel l'administration doit travailler mais au niveau fonction publique, il s'agit des remboursements des frais kilométriques. Le barème actuel ne répond plus et ce, depuis un certain temps à la réalité des dépenses des enquêteurs pour ce qui concerne les frais liés à l'entretien de leur véhicule et à leur dépense d'essence. Dans le contexte inflationniste conjoncturel actuel, ce sujet est à creuser.

Fait à Paris, le 21 février 2022

